

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



09138022

**Déposé au greffe du tribunal
de commerce de Dinant**

le 22 SEP. 2009

Greffe

Le greffier en chef,

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/10/2009 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0449.075.851

Dénomination(en entier) : **S.P.R.L. HAQUENNE**

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : 5580 Villers-sur-Lesse, Rue de Genimont, 7

Objet de l'acte : Modification du siège social

Texte : D'un procès verbal dressé par le notaire Dolpire soussignée, de résidence à Dinant, le quatorze septembre deux mil neuf, il résulte que l'assemblée générale extraordinaire de la Société Privée à Responsabilité Limitée « S.P.R.L. HAQUENNE », ayant son siège à 5580 Villers-sur-Lesse, Rue de Genimont, 7, a pris les résolutions suivantes :

1. L'Assemblée Générale a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : 5590 Ciney, Rue Piervenne, numéro 45. En conséquence, l'assemblée a modifié comme suit l'article 1 des statuts :

« ARTICLE UN - Dénomination - Siège social

Il est constitué, par les présentes, une Société Privée à Responsabilité Limitée, qui prend la dénomination SPRL HAQUENNE.

Le siège social est établi à 5590 Ciney, Rue Piervenne, numéro 45.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la Commune ou de la Région Wallonne sur simple décision du ou des gérants et en tout autre endroit par décision des associés délibérant dans les conditions requises pour les modifications aux statuts.

Tout changement du siège social sera publié aux annexes du Moniteur belge par les soins du gérant, gérant qui a tous pouvoirs aux fins de faire constater authentiquement la modification qui en résulte au présent article des statuts.

La société peut par simple décision de la gérance, établir des sièges administratifs, organes, ateliers, dépôts et succursales tant en Belgique qu'à l'étranger. »

2. Suite à la modification intervenue, l'assemblée générale a décidé d'adopter le texte coordonnée des statuts.

3. L'Assemblée a conféré tous pouvoirs aux gérants pour l'exécution de la résolution prise ci-dessus.

Pour extrait analytique conforme délivré à fin d'insertion au Moniteur le seize septembre deux mil neuf.

Déposée en même temps, une expédition de l'acte délivrée avant enregistrement uniquement aux fins de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce compétent.

VERONIQUE DOLPIRE

NOTAIRE

Rue Grande 28

5500 DINANT

☎ 082 22 21 15

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature